

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 9 novembre 2022, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

|                                |             |        |
|--------------------------------|-------------|--------|
| Monsieur Nicholas Paradis-Naud | Conseiller  | No : 1 |
| Monsieur Sylvain Grégoire      | Conseiller  | No : 2 |
| Madame Christiane Vaillancourt | Conseillère | No : 3 |
| Monsieur Gilles Audet          | Conseiller  | No : 4 |
| Mme Pierrette Morin            | Conseiller  | No : 5 |
| Monsieur Pascal Hétu           | Conseiller  | No : 6 |

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## Ordre du jour

---

### 1. ADMINISTRATION

---

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
- 1.5 PROTECTION DE L’ESKER
- 1.6 CONTRAT FORAGE
- 1.7 PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION
- 1.8 TÉLÉPHONIE ET OFFICE 365
- 1.9 PAVL – SOUS-VOLET – PROJET PARTICULIERS D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
- 1.10 PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION D’ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX
- 1.11 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 1.12 MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2022
- 1.13 DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2023

### 2. FINANCES

---

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

### 3. CORRESPONDANCES

---

### 4. URBANISME

---

### 5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

---

### 6. TRAVAUX PUBLICS

---

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

---

### 9. RÈGLEMENTS

---

10. VARIA

---

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

---

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

---

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

---

---

---

1. ADMINISTRATION

---

---

1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

---

154-11-22

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D’ADOPTER** l’ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 26 OCTOBRE 2022

Les membres du conseil n’ayant pas reçu la documentation 5 jours à l’avance l’adoption des procès-verbaux d’octobre est remise à la séance de décembre.

1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

---

1.4 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

---

155-11-22

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le bureau municipal, la bibliothèque ainsi que le comptoir postal seront fermés du 26 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclusivement pour la période des fêtes.

1.5 PROTECTION DE L’ESKER

---

156-11-22

PROTECTION DE L’ESKER

**ATTENDU QUE** le conseil juge qu’il n’a pas assez d’information concernant ce sujet.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** ne pas adopter la résolution proposée par Minning Watch et Eau Secours.

1.6     *CONTRAT FORAGE*

---

157-11-22

CONTRAT FORAGE

**ATTENDU QUE** la Municipalité a accepté la demande de M. Langlois afin de prolonger les réseaux d'eau potable et d'eaux usées;

**ATTENDU QUE** pour procéder au prolongement il y a lieu de procéder à un forage sous la route 109;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission venant de CML Entrepreneurs Général Inc.;

**ATTENDU QUE** le prix soumissionné, 239 823,22\$, est supérieur au montant estimé;

**ATTENDU** la recommandation de l'ingénieur au dossier.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** refuser la soumission de CML Entrepreneur Général Inc.

1.7     *PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION*

---

158-11-22

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022 en cours.

| NOM DES CHEMINS<br>SOLLICITÉS | LONGUEUR À<br>COMPENSER | RESSOURCE<br>TRANSPORTÉE | NOMBRE DE<br>CAMIONS CHARGÉS<br>PAR ANNÉE |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------------|
| RUE PRINCIPALE                | 4 km                    | Bois                     | 313                                       |
| CHEMIN HAMEL OUEST            | 6,7 km                  | Bois                     | 255                                       |
| CHEMIN DUCHARME               | 4.05 km                 | Bois                     | 58                                        |
| CHEMIN DUVERNY                | 5.67 km                 | Bois                     | 678                                       |
| CHEMIN DU MILLAGE 25          | 1.8 km                  | Bois                     | 513                                       |

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 22,22 km.

**1.8      TÉLÉPHONIE ET OFFICE 365**

---

159-11-22

TÉLÉPHONIE ET OFFICE 365

**IL EST PROPOSÉ PAR** Choisissez un élément.  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**1.9      PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR  
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

---

160-11-22

PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION  
ÉLECTORAL

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'Aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectué à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Héту  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 166 908\$ relatives au travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministères des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**1.10      PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE  
OU SUPRAMUNICIPAUX**

---

161-11-22

PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU  
SUPRAMUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 166 908\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### ***1.11 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***

---

##### DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

*En référence aux articles numéros 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums les élus suivants : Monsieur Christian Legault, Monsieur Nicholas Paradis-Naud, Monsieur Sylvain Grégoire, Mme Christiane Vaillancourt, Monsieur Gilles Audet, Mme Pierret Morin et Monsieur Pascal Héту déposent séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.*

#### ***1.12 MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2022***

---

163-11-22

#### MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2022

**ATTENDU QU'**il y lieu de modifier la résolution 214-12-21;

**ATTENDU QUE** le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 doit être modifié.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2022 est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au mercredi 7 décembre est devancée au lundi 5 décembre 2022.

#### ***1.13 DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2023***

---

164-11-22

#### DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2023

**ATTENDU QUE** le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget et le programme triennal d'immobilisation de la municipalité pour le prochain exercice.

**ATTENDU QUE** le budget et le programme triennal d'immobilisation doivent être adoptés dans une séance distincte;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance extraordinaire concernant l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation aura lieu le 5 décembre 2022 à 20h à la salle municipale au 227 rue Principale.

### **2. FINANCES**

---

#### ***2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER***

---

165-11-22

#### ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Hétu  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> novembre 2022, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 28 550,71 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 28 609,80 \$ ;

Les salaires versés au mois d'octobre pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 13 767,76\$\$.

### **3. CORRESPONDANCES**

---

### **4. URBANISME**

---

### **5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

---

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

10.1 DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ ABITIBIWINNI

166-11-22

DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ ABITIBIWINNI

**ATTENDU QUE** la communauté Abitibiwinni a déposé une demande d’harmonisation lors de la consultation du PAFIO;

**ATTENDU QUE** cette demande consiste à livrer dans un lieu de dépôt identifié 1 voyage de bois de chauffage soit du bouleau ou du bois sec et sain par année pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

**ATTENDU QUE** cette demande est raisonnable

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Gilles Audet  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité livrera au lieu de dépôt identifié 1 voyage de bois de chauffage par année pour les années 2023, 2024 et 2025, conditionnellement à ce que les opérations en génèrent.

10.2

Mesdames Morin et Vaillancourt font un résumé au conseil des avancements du comité du 100<sup>e</sup>. Une structure sera mise en place afin que les revenus et les dépenses du Comité du 100<sup>e</sup> transigent par la comptabilité municipale et que les revenus soit déposés à même le compte bancaire de la municipalité.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h49

Christian Legault  
Maire

Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault

